



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2016

Affiché en préfecture le 12/04/2016

ID : 033-200027068-20160407-2016_04_066-DE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

2016-04-066 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 1 avril 2016

L'an deux mille seize le sept avril à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Francine TREBUCHAIRE Conseillère communautaire suppléante, Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Fabienne KRIER, Sylvie BOISSEL, Francis PEJEAN, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Philippe BUISSON, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT

ÉVOLUTIONS DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT SUITE À LA CONSULTATION DES COMMUNES DE LA CALI ET DU PÔLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2016
Reçu en préfecture le 12/04/2016
Publié le 12/04/2016
Réf : 2016-04-066 - 2/3
ID : 037-200027068-20160407-2016_04_066-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe Le GAL, en l'absence de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté par le Conseil communautaire de La Cali le 7 décembre 2015.

Conformément à l'article R 302-9 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH a été soumis aux communes membres de La Cali et au Pôle Territorial du Grand Libournais, organe compétent chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Conformément à l'article R 302-10 du code de la construction et de l'habitation, il convient que le Conseil communautaire délibère à nouveau, suite aux remarques formulées et avant la transmission du projet au Préfet pour examen et avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Ainsi, à l'issue de la période de consultation, le projet de PLH de La Cali a obtenu un avis favorable de 32 communes, dont 11 exprimés par délibération du conseil municipal. Parmi celles-ci, une commune a émis un avis favorable avec la réserve que « la surface minimum d'un terrain constructible ne soit pas limitée à 500 m² sur le territoire communal ».

Une commune a indiqué qu'elle n'avait pas de remarque particulière sur le projet de PLH.

Une commune a émis un avis défavorable au motif que « les objectifs annuels de production de logements neufs sont bien inférieurs à la production de logements neufs réalisée sur les dernières années ».

Le Pôle Territorial du Grand Libournais a émis un avis favorable sous réserve « de la justification de la stratégie d'accueil notamment sur la sphère de Libourne » qui porte notamment sur le phasage de la croissance démographique sur la ville-centre.

Enfin, durant cette phase d'arrêt du PLH et de consultation des communes, la concertation s'est également poursuivie avec les services de l'Etat qui ont formulé quelques remarques portant essentiellement sur la formalisation des engagements de La Cali pour la réalisation d'une aire de grand passage.

Suite à ces avis et aux remarques formulées par les services de l'Etat, il est proposé au Conseil communautaire d'apporter des modifications mineures au document d'orientations et au programme d'actions du projet de PLH (annexé à la présente délibération) en précisant notamment :

- la temporalité introduite par le PLU de Libourne visant, après une phase de croissance modérée, un développement démographique plus soutenu dans un deuxième temps pour correspondre aux objectifs du SCOT,
- les engagements de La Cali en matière de réalisation de ses obligations au titre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : réalisation des équipements d'accueils de Coutras et réhabilitation complète de l'aire de Libourne en 2016, engagement opérationnel d'une aire de grand passage en 2017.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L302-1 et suivants et les articles R302-2 et suivants,

Vu les avis formulés par les communes de La Cali et le Pôle Territorial du Grand Libournais,

Vu les remarques formulées par les services de l'Etat dans le cadre de la concertation sur le projet de PLH,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'approuver le Programme Local de l'Habitat modifié,
- de le transmettre à Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Gironde, afin qu'il saisisse le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement pour avis.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 12/04/2016

Reçu en préfecture le 12/04/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160407-2016_04_066-DE